

# POUR VOUS FUTURS EMPLOYEURS

**Pourquoi prendre un animateur en contrat d'apprentissage dans votre structure ?**

## **CHAMP ET NATURE DE SES INTERVENTIONS**

- **Initiation, découverte et promotion des disciplines "Sports Collectifs"** comme le Basket-ball, le Football, le Handball, le Hockey, le Rugby et le Volley-ball.
- **Mener une action éducative** au sein de votre structure.
- **Concevoir des projets d'animation sportive** de "Sports Collectifs" (cf. paragraphe "Le Métier" au dos).
- **Conduire des séances, des cycles d'initiation et des cycles d'apprentissage** jusqu'à un 1<sup>er</sup> niveau de compétition, selon la mention choisie.
- **Accueillir différents publics.**
- **Concevoir et conduire**, de manière autonome, **des projets et des prestations d'animations sportives** pour le Basket-ball, le Football, le Handball, le Hockey, le Rugby et le Volley-ball.
- **Participer aux actions de communication et de promotion** de votre structure.

## **AVANTAGES ET INTERETS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

- **Gratuité de la formation** au CFIA (pas de coût supplémentaire pour votre structure).
- **Aide de la Région Rhône-Alpes** : indemnités compensatrices forfaitaires au moins égale à **1500 €uros** par année de cycle de formation.
- **Exonération**, tout ou partie (selon la taille de l'entreprise) **des charges sociales** légales et conventionnelles.
- Obtention d'un **crédit d'impôt** pouvant aller de 1600 à 2200 €uros (sous certaines conditions).
- **Pas de prise en compte du jeune dans le calcul des effectifs du personnel** de votre entreprise.

*Dans un environnement, où les besoins en qualification augmentent, l'apprentissage présente de nombreux avantages. L'apprentissage est une aventure humaine qui est le fruit d'une rencontre, d'une complicité entre un apprenti et un maître d'apprentissage. L'apprentissage représente, pour les structures du secteur sportif, un excellent outil pour relever les défis de l'emploi, de la qualité et de la performance. Il répond à un besoin, en main d'œuvre qualifiée, et offre des compétences de plus en plus adaptées aux mutations de votre environnement et de vos problématiques.*

### **S'INFORMER AU :**

**CENTRE DE FORMATION ET D'INSERTION D'AUBENAS (CFIA)**  
Résidence "Le Pigeonnier" – 26 avenue de Roqua - 07200 AUBENAS  
Tél : 04.75.89.81.44 / Fax : 04.75.89.81.45  
Site : [www.cfia-formation.com](http://www.cfia-formation.com) / e-mail : [secretariat@cfia-formation.com](mailto:secretariat@cfia-formation.com)



Sport et Animation Rhône-Alpes

## BP JEPS "SPORTS COLLECTIFS"

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport  
Mentions Rugby à XV ou Football ou Basketball ou Handball

Formation par apprentissage d'animateurs sportifs polyvalents

Durée : 22 mois, de septembre 2012 à Juin 2014, soit environ 1350 heures de formation

### LE METIER

Le titulaire du BPJEPS activité "Sports Collectifs" est un animateur sportif pouvant :

- Conduire des actions d'initiation, de découverte et d'animation dans le champ des "Sports Collectifs",
- Conduire des cycles d'apprentissage amenant à un 1<sup>er</sup> niveau de compétition dans la mention choisie.

Il est à la fois un animateur polyvalent dans le champ des "Sports Collectifs" et un animateur spécialiste dans l'activité de sa mention. Il peut se voir confier des tâches, telles que l'animation, l'entraînement, le développement de la discipline (sponsoring / événementiel / management), la gestion administrative et relationnelle, la gestion de projet.

### NOS OBJECTIFS

- \* Former des animateurs professionnels polyvalents en "Sports Collectifs" (Basket-ball, Football, Handball, Hockey, Rugby, Volley-ball).
- \* Former des professionnels capables de mener des actions de développement local à travers la pratique de "Sports Collectifs" : actions d'insertion en faveur des jeunes, actions d'animation pour des publics nouveaux, actions de développement de la pratique sportive sur un territoire.
- \* Délivrer un diplôme professionnel spécialité "Sports Collectifs", en alternance sous contrat d'apprentissage, permettant ainsi aux diplômés, de mener des projets d'animation et de développement du territoire auprès d'employeurs diversifiés : clubs de sports collectifs, clubs omnisports, collectivités locales, centres d'animation, associations de jeunes.
- \* Créer un réseau d'animateurs sur le territoire régional : aide à la réalisation de projets locaux, mise en place de la formation continue après l'obtention du diplôme, aide à la recherche d'emploi.

### LIEUX D'EXERCICE

- \* **Association Sportive** ou toutes autres structures promouvant l'activité,
- \* **Collectivité Territoriale** : commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, ...
- \* **Office Municipale des Sports**,
- \* **Structure privée** : club de vacances, structure de Tourisme, ...

### CERTIFICATION

Diplôme professionnel de niveau IV (équivalent BAC), délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

### L'APPRENTISSAGE

Permettre à un jeune d'apprendre un métier, par la "pratique" en entreprise, de développer ses compétences et devenir force de proposition. L'entreprise est partie prenante, avec le Centre de Formation dans l'accompagnement du jeune. A eux deux, ils permettent de donner au jeune une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme : le BP JEPS.

### POURQUOI L'ACTIVITE "SPORTS COLLECTIFS" ?

Parce qu'ils véhiculent des notions de citoyenneté et de liens sociaux forts. De plus, cette formation valorise la fonction éducative et sociale à travers le sport et développe, chez le stagiaire, des qualités intrinsèques comme l'adaptabilité, le respect, le savoir-vivre, la polyvalence, l'autonomie.

